

République Française  
Département  
AIN  
Commune de VESANCY

COMPTE RENDU  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
du 28/11/2017

(Convocation 07/11/2017)

**Membres du conseil**

**Présents :**

**Pierre HOTELLIER (maire), Pierre BATARD (1<sup>er</sup> adjoint), Bernard MUGNIER (adjoint), Eliane JONKER (adjoint), François BEAUDET (adjoint), Alain TEPPE, Damien GRENIER, Mark BÜTTNER, Philippe HOULLEMARE, Luc VALLIER, Yannick DUPRAZ- DANGE.**

**Excusée: Françoise CONSANI représentée par Mark BÜTTNER**

**Membres de la Communauté de Commune du Pays de Gex présents :**

**Vincent SCATTOLIN Vice-Président délégué à l'aménagement de l'espace**

**Michelle CHENUT-DURAFOUR Vice-Présidente déléguée au logement**

**Jean-François OBEZ Vice-Président délégué aux transports**

**Pierre DALLERY : responsable du pôle aménagement de l'espace**

**Début de séance : 20H30**

**Secrétaire de séance : Bernard MUGNIER**

Monsieur le Maire rappelle que l'assemblée est réunie pour la présentation et le débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du PLUiH du Pays de Gex.

Une version du document qui sera soumis au conseil communautaire du 21 décembre prochain a été donnée le 07 novembre dernier accompagnée de la convocation à la séance de ce soir, à tous les membres de l'assemblée, pour étude.

Dans un premier temps Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur Vincent SCATTOLIN qui présente les objectifs et les grands axes d'orientation du PADD. (Répondre aux besoins de la population en développement croissant. Limiter le développement exponentiel. Construire mieux et moins. Loger les salariés travaillant sur le Pays de Gex. Protéger le patrimoine du Pays de Gex)

Puis Monsieur DALLERY détaille les orientations du PADD telles que synthétisées ci-dessous. A chaque phase les élus sont invités à débattre

**Synthèse de présentation du PADD**

Le PADD définit les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme et de protection des espaces naturels sur l'ensemble du territoire du Pays

Gessien en tenant compte de l'incidence de l'attractivité de la métropole genevoise et du fort développement de nouveaux habitants .

Ainsi le PADD du Pays de Gex qui précise sous forme d'orientations les ambitions du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) se décline en trois grands axes d'action :

- La maîtrise de l'urbanisation du territoire afin de structurer des espaces de vie accessibles à tous, équipés et connectés
- La promotion du Pays de Gex au sein de la métropole genevoise à travers un positionnement économique complémentaire qui s'appuie sur ses atouts intrinsèques
- Le retour vers l'authenticité de l'identité gessienne au travers de la promotion d'un paysage urbain relié aux espaces ruraux et naturels qui l'entourent et la mise en valeur du patrimoine.

### **AXE1 Maîtrise de l'urbanisation**

1-Répondre aux besoins d'une population croissante attirée par la métropole genevoise en affirmant des pôles urbains forts et complémentaires :

-2 pôles principaux de développement résidentiel et économique ( Ferney-Prévessin-Ornex

et Saint Genis-Pouilly-Thoiry- Sergy)

- 1 pôle administratif ( Gex-Cessy)

-1 pôle thermal et touristique ( Divonne les Bains)

- 2 pôles relais sur Collonges et Peron

Le développement des villes sera adapté n à leur niveau de service

**L'identité villageoise des communes rurales sera conservée par un développement contenu et des formes urbaines adaptées**

2- Accueillir les salariés travaillant sur le territoire en développant les logements abordables , en respectant la mixité sociale et en assurant une densification douce maîtrisée qui s'intègre dans le tissu urbain existant en concentrant le développement résidentiel sur les pôles et **en conservant les structures bâties caractéristiques du Pays de Gex( ex Vesancy)**

3- Développer la mobilité et l'accessibilité en améliorant le transport collectif sur toutes les zones du territoire. Construire un réseau cyclable intercommunal. Définir une réglementation du stationnement privé et revoir l'utilisation du stationnement public.

4-Remettre à niveau les équipements tant au niveau des équipements scolaires et sportifs que ceux à destination des personnes âgées. Favoriser le développement d'équipement de soin. Améliorer la gestion des déchets.

5- Protéger les ressources en eau du territoire. Améliorer la gestion et le traitement des eaux usées et des eaux pluviales.

6- Développer l'utilisation des énergies renouvelables locales et des réseaux de chaleur. Optimiser la valorisation des énergies de récupération. Encourager les performances énergétiques du bâti

7 Protéger la population des risques technologiques, industriels et naturels

### **AXE 2- Promouvoir le Pays de Gex au sein de la métropole genevoise**

- 1- Développer une offre touristique spécifique et variée (Fort l'Ecluse –Station des Monts du Jura- Divonne les Bains thermalisme- tourisme et loisir pour un public familial- tourisme culturel- tourisme agricole et artisanal- loisir de proximité) liée à la création et la rénovation de structure d'hébergement adaptées.
- 2- Dynamiser le développement commercial en favorisant le maintien des commerces, services et artisanats de proximité en organisant le développement commercial autour de 4 pôles Val Thoiry –Trévys/Journans-la Pôterie- l'Allondon
- 3- Développer une économie innovante par
  - le développement d'activités tertiaires dans le domaine scientifique et de hautes technologies en lien avec le CERN et des activités aéroportuaires
  - une requalification des zones d'activités économiques
  - la stimulation de l'esprit entrepreneurial
- 4- **Valoriser les richesses du territoire en préservant l'activité agricole**

### **AXE3-Retrouver l'authenticité de l'identité Gessienne**

- 1- **Mise en valeur du cadre de vie en limitant l'urbanisation en protégeant les trames vertes et bleues**
- 2- **Remettre en valeur une identité bâtie**
- 3- Accroître la qualité paysagère des axes de communication structurants
- 4- Contrôler les dispositifs publicitaires
- 5- Passer d'une « approche route » à une « approche rue »

**A chaque étape de la présentation du PADD, les membres de l'assemblée ont débattu sur les points présentés ci -après :**

- **Les transports**
  - Des précisions ont été demandées sur le développement du tracé de la deux fois deux voies ainsi que la réalisation de l'interconnexion de la RD1005 et la RD35.
  - Inquiétudes sur la faisabilité des emplacements réservés à destination du développement du tracé.
  - Mise en avant de l'aggravation des difficultés de circulations sur les axes utilisés par le BHNS et plus particulièrement pour le transport local

- Mise en avant des réticences des usagers à utiliser les transports collectifs.
- Certains élus ont présenté leur préférence pour des pistes cyclables avec un tracé indépendant des voiries existantes.
- Des précisions ont été demandées sur le maintien de la ligne ferroviaire.
- Un élu a mis en avant les difficultés de circulation rencontrées à l'entrée de Gex, aux heures de pointes sur la RD 984C et l'incidence sur une augmentation de la circulation sur la rue principale traversant le village.
- Le maire propose une solution déjà envisagée avec Gex en mettant en place un barreau entre la RD984C et la RD 15 H au niveau du futur SDIS.
- Le Maire s'étonne de ne pas trouver sur le plan l'implantation du parking relais prévu au niveau de la zone de l'Aiglette.
- Un élu suggère le développement du transport à la demande comme envisagé pour le sud du Pays de Gex.
- Un débat sur la ligne 814 est relancé : utilisation réelle, coût de fonctionnement, passage de la ligne par Vesancy.
- Concernant le projet de bus intra-communal de Gex élargi aux communes limitrophes, Monsieur OBEZ précise qu'une étude est en cours pour connaître la faisabilité de la reprise de ce projet par la compétence communautaire.
  
- **Les logements abordables**
  - Un élu s'interroge sur les possibilités de maîtrise du foncier à destination des logements annoncés abordables.
  - Mme CHENUT précise qu'en ce qui concerne les logements sociaux, les pourcentages seront révisés pour les petites communes telles que Vesancy.
  
- **Les zones de développement économiques plus particulièrement le projet OPEN**
  - Un élu interroge sur l'évolution et l'acceptation du dossier OPEN.
  - Monsieur SACTOLLIN précise que les décisions définitives ne se situent pas au niveau local mais national.
  
- **La protection du patrimoine et plus particulièrement le village et le château de Vesancy**
  - Les élus souhaitent que le château et le village de Vesancy soient mis en valeur dans le PADD pour son patrimoine particulier. Conservation des caractéristiques patrimoniales du bâti mais aussi de son environnement qui est d'un intérêt intercommunautaire touristique.
  - Monsieur SCATTOLIN précise l'intérêt d'accompagner le château et le village de Vesancy dans une offre touristique à structurer pour conduire aussi à un intérêt économique.
  
- **La protection des activités agricoles**
  - Un élu s'interroge sur le fait que la protection de l'agriculture qui est une orientation du PADD ne soit pas concrétiser sur le terrain : Baisse régulière des aides

financières aux agriculteurs. Refus de participer à l'extension du réseau d'eau potable dans le cadre d'une délocalisation de ferme.

-Monsieur SCATTOLIN rappelle que des actions de la CCPG ont déjà été réalisées pour favoriser la délocalisation de la ferme : adaptation du corridor écologique, prise en charge de l'étude pour la délocalisation et des contraintes « administratives » liées dans le cadre de la législation sur le développement durable. Il ajoute que d'autres exploitations du Pays de Gex ont essuyé le même refus.

-Monsieur le Maire fait part de son mécontentement. Il en appelle à la volonté du Conseil Exécutif de la CCPG de traduire dans les faits les recommandations du PADD. Il questionne la position de la Régie des eaux qui refuse d'investir dans l'extension du réseau d'eau potable à des fins économiques (production agricole) et sanitaires (délocalisation du site d'élevage hors du centre village).

-Un élu met en avant : le cas de Vesancy va se reproduire dans les 10 ans, sur plusieurs communes du Pays de Gex. Il est important de prévoir dans le PLUI, un accompagnement ambitieux du peu d'exploitations qui resteront en activité, afin qu'elles puissent acquérir les outils leur permettant d'exercer au mieux le métier et d'entretenir les paysages du Pays Gessien qui sont constitués de centaines d'hectares de terres cultivables. Ainsi dans le cadre de l'aménagement du territoire, il est important de prévoir des espaces dédiés aux exploitations agricoles hors des zones urbaines.

**Ainsi le conseil municipal a débattu sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du PLUiH du Pays de Gex**

Fin de séance :23h20

Le Maire et Président de séance

  
Pierre HOTELLIER

